Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260624-LOL_24062026_B-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/07/02

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 24 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	15

Date de la convocation
Le 05 juin 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt-quatre du mois de juin,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Clémence LAMER. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.
Absents : Mme Christine QUÉAU (procuration à Mme S. BAYLE)
Secrétaire de séance : M. Bernard RANNOU

Objet de la Délibération
Acquisition de deux parcelles situées rue de Pont Coaguel à Landeleau auprès des consorts LE BON.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Les consorts LE BON ont fait une proposition de vente de deux terrains sis rue de Pont Coaguel.

Il s'agit de deux parcelles cadastrées section E n° 296 et E n° 297 d'une superficie totale de 3.810 m2. Cette transaction est proposée au prix de 1 €.
M. le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de ces parcelles.

Le conseil municipal, après cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant que la canalisation gravitaire d'assainissement collectif emprunte la parcelle cadastrée section E-297,
- Décide, sur la proposition de M. le Maire, l'acquisition de ces parcelles cadastrées section E n° 296 et E n° 297 d'une superficie totale de 3.810 m² sises rue de Pont Coaguel au prix d' **un euro.**
- Autorise M. le Maire à signer l'acte qui sera confié à la SARL Les Notaires du Poher à Carhaix-Plouguer (29), dont les honoraires seront supportés par la commune.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTÈRE)